

AVIS DE RECRUTEMENTS BOE 2022

Décret 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat

Le Conservatoire national des arts et métiers recrute :

- Deux technicien-nes en gestion administrative (BAP J)

Recrutements par la voie contractuelle ouvert aux candidats Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi

Conditions d'inscription :

Les candidats doivent :

- Appartenir à l'une des catégories de la liste des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) ;
- Présenter un handicap compatible avec l'emploi postulé ;
- Remplir les mêmes conditions de diplôme ou d'équivalence que celles exigées pour les concours externes, soit un diplôme de niveau IV pour le recrutement d'un-e technicien-ne (Baccalauréat) ;
- Remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (aptitude physique, droits civiques, casier judiciaire, service national) ;
- Ne pas être fonctionnaire.

Modalités d'inscription :

Les dossiers de candidature sont constitués de :

- Une fiche de candidature (à télécharger sur le site du Cnam, rubrique « Le Cnam recrute ») ;
- L'attestation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou tout autre document permettant d'établir l'appartenance à l'une des catégories de BOE ;
- Une lettre de motivation ;
- Un C.V. détaillé précisant le parcours d'études et le parcours professionnel ;
- La photocopie du diplôme ou de toute pièce attestant du niveau d'études requis ;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso.

Ils doivent être adressés à :

Cnam

DRH / Service du développement des compétences et des parcours professionnels

Case courrier 4DGS03

Clément Barge

292 rue Saint-Martin

75003 Paris

La date limite de retour des dossiers de candidature est fixée au **lundi 16 mai 2022**.

L'appréciation des candidatures est faite sur dossier par le Cnam. Les candidats dont le dossier aura été présélectionné seront convoqués à un entretien devant une commission qui se tiendra au mois de juin. Un certificat médical établi par un médecin agréé, seul habilité à constater que les maladies ou handicaps déclarés ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions postulées, sera exigé avant la signature du contrat. Le contrat est passé pour une période d'un an, à l'issue de laquelle un entretien est organisé avec un jury. La titularisation est prononcée si la personne recrutée a fait la preuve de ses compétences professionnelles durant cette période probatoire.

Liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

- Les travailleurs reconnus handicapés par la **commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées**
- **Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles** ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire
- **Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale**, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain
- **Les invalides** titulaires d'une pension militaire d'invalidité en raison de blessures reçues ou de maladies contractées ou aggravées dans le cadre du service au cours des guerres, des expéditions déclarées campagnes de guerre ou des opérations extérieures.
- **Les victimes civiles de guerre**
- **Les sapeurs-pompiers volontaires** victimes d'un accident ou atteints d'une maladie contractée en service ou à l'occasion du service
- **Les victimes d'un acte de terrorisme**
- Les personnes qui, soumises à un statut législatif ou réglementaire, **dans le cadre de leurs fonctions professionnelles** au service de la collectivité ou de leurs fonctions électives au sens du code électoral, **ont subi une atteinte à leur intégrité physique**, ont contracté ou ont vu s'aggraver une maladie en service ou à l'occasion du service et se trouvent de ce fait dans l'incapacité permanente de poursuivre leur activité professionnelle
- Les personnes qui, exposant leur vie, à titre habituel ou non, ont contribué à une **mission d'assistance à personne en danger** et ont subi une atteinte à leur intégrité physique ou ont contracté ou ont vu s'aggraver une maladie lors de cette mission, se trouvent de ce fait dans l'incapacité permanente de poursuivre leur activité professionnelle
- **Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité** attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service
- **Les titulaires de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité »** délivrée par le président du conseil départemental au vu de l'appréciation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80 %
- Les titulaires de **l'allocation aux adultes handicapés**

FICHE DE CANDIDATURE au poste de :

- TCH – Technicien en gestion administrative

NOM DE FAMILLE :

NOM USUEL :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

Situation de famille :

Pour toute communication relative au recrutement :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

PAYS :

TEL. personnel : TEL. professionnel : TEL. mobile :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

Cette fiche de candidature est

➤ **A RETOURNER** au plus tard pour le **16 mai 2022**.

Cnam

DRH / Service du développement des compétences et des parcours professionnels

Case courrier 4DGS03

Clément Barge

292 rue Saint-Martin

75003 Paris

accompagnée des pièces suivantes :

- l'attestation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou tout autre document permettant d'établir l'appartenance à l'une des catégories de BOE
- une lettre de motivation
- un C.V. détaillé précisant le parcours d'études et le parcours professionnel
- la photocopie du diplôme ou de toute pièce attestant du niveau d'études requis (Etre titulaire de l'un des diplômes et titres classés au moins au niveau 4 (baccalauréat général, technologique ou professionnel, brevet de technicien, ...).
- une photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso